



EUROPEAN ANTI POVERTY NETWORK

# VERS L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ

VISION ET RECOMMANDATIONS D'EAPN  
POUR LA STRATÉGIE EUROPÉENNE DE  
LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

SYNTHÈSE DU *POSITION PAPER*

AVRIL 2025

EAPN  
**ANTI-  
POVERTY**  
STRATEGY



## CONTEXTE

EAPN salue l'annonce par la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, le 18 juillet 2024, de la **toute première Stratégie européenne de lutte contre la pauvreté (EU Anti-Poverty Strategy, EU APS)**.

Avec **94,6 millions de personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE en 2023**, force est de constater que les politiques menées jusqu'à présent n'ont pas été à la hauteur des enjeux. Cette stratégie marque ainsi une étape significative, attendue de longue date par notre réseau engagé depuis 1990 pour la mise en place d'une approche européenne ambitieuse et globale.

Pour qu'elle constitue un véritable tournant, la stratégie devra s'accompagner d'un **changement de cap structurel**. EAPN appelle à rompre avec le paradigme actuel avec le passage d'une logique d'« atténuation » à celle d'éradication de la pauvreté, en en faisant un objectif politique clair, **fondé sur la justice sociale et le respect effectif et inconditionnel des droits humains**.



## LES FONDATIONS NÉCESSAIRES POUR UNE STRATÉGIE VÉRITABLEMENT TRANSFORMATRICE

Pour que cette stratégie ne soit pas une déclaration d'intention supplémentaire, mais un levier réel de transformation sociale, elle doit reposer sur des fondations solides, structurantes et contraignantes. EAPN identifie plusieurs conditions essentielles :

- **Un cap politique clair et ambitieux** : réduire de 50 % la pauvreté d'ici à 2030 (par rapport à 2017), en visant à terme son éradication totale.
- **Une définition multidimensionnelle et fondée sur les vécus** : la pauvreté ne se résume pas à un revenu insuffisant ; elle inclut l'exclusion sociale, la précarité matérielle, l'isolement, les inégalités numériques, climatiques, de santé mentale, etc.
- **Des indicateurs complets et inclusifs** : dépasser les limites de l'indicateur AROPE en intégrant des données qualitatives et en rendant visibles les formes de pauvreté invisibilisées
- **Une participation effective des personnes concernées** : les personnes en situation de pauvreté doivent être associées à toutes les étapes, de la conception à l'évaluation des politiques.
- **Une gouvernance cohérente et intégrée** : garantir l'articulation entre les niveaux européen, national, local et l'inclusion des pays candidats, afin de construire une stratégie réellement européenne.
- **Un engagement contraignant des États membres** : cette stratégie ne doit pas rester une option. Elle doit s'imposer comme une feuille de route commune, assortie d'objectifs quantifiables, d'un calendrier précis, et de mécanismes de suivi et d'évaluation réguliers.



# DOUZE PRIORITÉS POUR UNE STRATÉGIE INTÉGRÉE ET FONDÉE SUR LES DROITS

Afin de donner corps à sa vision, EAPN formule 12 priorités clés. Les **cinq premières s'appuient sur le Socle européen des droits sociaux (SEDS)**, dont elles cherchent à renforcer la portée, en abordant les piliers fondamentaux : *un revenu digne, un emploi de qualité, l'accès aux services essentiels, la lutte contre le sans-abrisme, et la prise en compte des inégalités structurelles*.

## **PRIORITÉ 1 : GARANTIR UN REVENU ADEQUAT, ACCESSIBLE ET EMANCIPATEUR POUR TOUTES ET TOUS**

EAPN identifie **l'accès à un revenu minimum adéquat** comme la pierre angulaire de toute stratégie de lutte contre la pauvreté. Pour autant, dans de nombreux États membres, les dispositifs existants restent profondément inégalitaires, insuffisamment protecteurs et souvent inaccessibles. Trop souvent, les montants octroyés ne permettent pas de mener une vie digne, tandis que les conditions d'accès – *complexes, stigmatisantes ou punitives* – freinent leur utilisation.

Partant, EAPN appelle à **l'adoption d'une directive européenne contraignante sur les revenus minimums**, qui garantirait leur **adéquation réelle aux besoins vitaux, leur accessibilité sans conditions dissuasives, et leur caractère émancipateur**. Une telle directive devrait s'appuyer sur des budgets de référence nationaux, élaborés en concertation avec la société civile et les personnes concernées, permettant d'évaluer concrètement ce qu'implique « vivre dignement » dans chaque pays.

EAPN insiste également sur la **nécessité de lutter contre le non-recours, phénomène massif et silencieux** qui prive des millions de personnes de leurs droits, et constitue une forme invisible d'exclusion sociale. Cela doit passer par une simplification des démarches, une amélioration de l'information et une rupture avec les logiques de suspicion à l'égard des publics précaires.

## **PRIORITÉ 2 : LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ DES TRAVAILLEURS PAR UN EMPLOI DE QUALITÉ ET DES SALAIRES ADEQUATS**

**Le travail n'est plus une garantie contre la pauvreté.** En 2023, **plus de 8 % des travailleurs européens vivaient sous le seuil de pauvreté**, un chiffre qui révèle l'érosion des conditions de travail. La précarisation des emplois – *contrats courts, temps partiels imposés, sous-emploi, plateformes* – fragilise l'accès aux droits sociaux et renforce l'insécurité économique.

En ce sens, EAPN exige une **application ambitieuse de la directive sur les salaires minimums**, en garantissant des ajustements réguliers correspondant au coût de la vie, mais également une **refonte structurelle du marché du travail**, pour réduire les formes d'emploi précaires et assurer une plus grande stabilité professionnelle. Enfin, pour un travail véritablement inclusif, il apparaît primordial de **combattre les inégalités d'accès à l'emploi et à la rémunération, notamment celles liées au genre, à l'origine ethnique ou à l'âge**.

## **PRIORITÉ 3 : ASSURER L'ACCÈS À DES SERVICES ESSENTIELS DE QUALITÉ À TOUTES LES ÉTAPES DE LA VIE**

*Santé, logement, éducation, énergie, mobilité, eau* : ces services constituent des **droits fondamentaux**. EAPN appelle à une **définition européenne claire des services essentiels et un investissement public massif pour en garantir l'universalité**. Face à la marchandisation croissante, il appelle à **protéger ces services de toute logique de rentabilité** au détriment des publics les plus vulnérables.

#### **PRIORITÉ 4 : AGIR CONTRE LE SANS-ABRISME ET LA PRIVATION MATÉRIELLE SÉVÈRE**

Le nombre de personnes sans domicile ou vivant dans des conditions indignes ne cesse de croître dans de nombreux pays européens. EAPN dénonce l'**inefficacité des politiques actuelles, souvent réduites à des solutions d'urgence**. L'alignement avec la *Stratégie européenne pour éradiquer le sans-abrisme d'ici 2030* est impératif, **en s'attaquant aux causes systémiques** : la pénurie de logements sociaux, le manque de prévention, les sorties abruptes des dispositifs institutionnels, et la criminalisation des personnes sans-abri. **Le développement de logements sociaux publics, accessibles et durables doit devenir une priorité absolue**, soutenue par des politiques foncières et fiscales résolument volontaristes.

#### **PRIORITÉ 5 : INTÉGRER UNE APPROCHE INTERSECTIONNELLE DANS TOUTES LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

La pauvreté ne frappe pas au hasard : elle **se loge à l'intersection de rapports de domination** — *de genre, d'origine, de classe, d'âge, de handicap, de statut migratoire, etc.* EAPN appelle à reconnaître cette réalité en adoptant une approche intersectionnelle dans toutes les politiques sociales. Cela suppose de **mieux cibler les groupes les plus exposés** en s'appuyant sur des données désagrégées, notamment selon l'origine ethnique, en conformité avec les standards européens en matière de droits fondamentaux. Il ne s'agit plus d'universaliser à l'aveugle, mais de **garantir l'égalité réelle à partir des vécus différenciés**.

\*\*\*

Les **sept priorités suivantes** élargissent le spectre d'intervention au-delà du cadre du SEDS. Elles visent à intégrer pleinement les dimensions souvent négligées de la pauvreté.

#### **PRIORITÉ 6 : RECONNAÎTRE JURIDIQUEMENT LES DISCRIMINATIONS FONDÉES SUR LA CONDITION SOCIO-ÉCONOMIQUE**

Outre le manque de ressources, la pauvreté isole, exclut, colle une étiquette. Tant dans l'accès au logement, à l'emploi, à l'éducation, aux services publics : les personnes en situation de pauvreté sont trop souvent niées dans leurs droits les plus fondamentaux. **Cette stigmatisation est rarement nommée pour ce qu'elle est : une discrimination**. Pourtant, les discriminations fondées sur la condition socio-économique ne bénéficient d'aucune protection juridique spécifique au niveau européen.

EAPN plaide pour que la **condition socio-économique soit reconnue comme un motif explicite de discrimination dans la législation européenne**, au même titre que le sexe, l'origine ou le handicap - pour que les personnes concernées puissent faire valoir leurs droits, et pour que les institutions soient tenues de rendre des comptes. Mais aucune avancée légale ne suffira si elle ne s'accompagne pas d'un **travail culturel** : tant que la société imputera la pauvreté à la seule responsabilité des individus, l'exclusion continuera d'être perçue comme une norme acceptable.

#### **PRIORITÉ 7 : PROTÉGER LES PERSONNES MIGRANTES, DEMANDEUSES D'ASILE ET SANS PAPIERS**

Les politiques migratoires actuelles, marquées par des **logiques sécuritaires, alimentent une précarité structurelle pour les personnes migrantes**. Leurs droits - *logement digne, santé, éducation, travail* - sont souvent restreints ou niés en fonction de leur statut administratif, les maintenant dans une pauvreté aggravée par l'isolement et la peur. EAPN appelle à garantir un **accès égal aux droits fondamentaux pour toutes et tous, sans condition de statut**. Cela suppose de mettre fin aux politiques délibérément excluantes, et de renforcer les acteurs de terrain qui pallient les défaillances publiques.

## **PRIORITÉ 8 : GARANTIR L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINE, SUFFISANTE ET ABORDABLE**

**L'insécurité alimentaire prend une ampleur croissante au sein de l'Union européenne.** Familles monoparentales, jeunes précaires, personnes âgées : elle frappe aujourd'hui des foyers de plus en plus divers, contraints de faire des choix alimentaires appauvris en qualité, en quantité et en diversité. Une situation aggravée par l'inflation, la spéculation sur les produits agricoles et les failles des systèmes de distribution.

Pourtant, **l'alimentation est un droit inaliénable, étroitement lié à la dignité humaine et à l'inclusion sociale.** EAPN appelle en ce sens à faire de l'alimentation un droit pleinement reconnu au niveau européen, intégré à la liste de services essentiels de la future stratégie. Cela exige d'une part de soutenir des systèmes alimentaires durables, locaux et accessibles, mais aussi de réévaluer les politiques agricoles à l'aune de leur impact sur les inégalités, pour les aligner avec les objectifs de justice sociale.

## **PRIORITÉ 9 : ASSURER UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE SOCIALEMENT JUSTE**

Les populations les plus précaires sont confrontées à une **double peine face à l'urgence climatique.** Non seulement elles subissent de manière disproportionnée les effets directs des changements climatiques – *inondations, vagues de chaleur, précarité énergétique* – mais elles se trouvent également en première ligne si des politiques climatiques mal pensées en viennent à accentuer les inégalités sociales. Cette situation révèle un paradoxe fondamental : **les ménages les plus vulnérables, qui contribuent le moins à la crise écologique, sont ceux qui en subissent le plus lourd tribut.**

Cette double vulnérabilité **exige une réflexion systémique qui articule les enjeux climatiques et sociaux dans un cadre de justice environnementale.** Les fonds européens pour le climat doivent inclure des critères sociaux stricts, garantissant que les ressources bénéficient en priorité aux populations vulnérables. Il faut également développer des accompagnements ciblés : aides à la rénovation énergétique, solutions de mobilité inclusive, adaptation des territoires. La transition écologique ne peut se faire sans - ou contre - les populations les plus pauvres. Elle doit être un **levier d'égalité, et non un nouveau facteur d'exclusion.**

## **PRIORITÉ 10 : GARANTIR LES DROITS NUMÉRIQUES DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ**

À mesure que les services publics, l'information et la vie quotidienne se numérisent, **l'exclusion numérique devient une nouvelle frontière de la pauvreté,** fragilisant l'accès aux droits, à la santé, à l'éducation, à la participation citoyenne. EAPN défend un **droit effectif à la connexion et à l'accès aux services publics,** aussi bien en ligne qu'en présentiel. Il s'agit en outre de permettre à toutes et tous de s'approprier les outils numériques, grâce à des formations accessibles et adaptées aux réalités des publics éloignés.

## **PRIORITÉ 11 : METTRE FIN À LA CRIMINALISATION DE LA PAUVRETÉ**

L'idéologie de la responsabilité individuelle, qui impose aux personnes précarisées la culpabilité de leur propre condition, nourrit une **législation qui fait de la pauvreté un délit, et ce dans de plus en plus d'États-membres.** Lois anti-mendicité, expulsions de squats sans solution de relogement, contrôles discriminatoires dans l'espace public : autant de pratiques qui visent à invisibiliser les personnes pauvres en les excluant ou en les punissant. Cette criminalisation institutionnelle de la pauvreté crée un **cercle vicieux d'isolement et de méfiance,** tout en freinant toute possibilité de réinsertion.

C'est dans ces circonstances qu'EAPN appelle à l'interdiction des réglementations locales qui pénalisent la pauvreté, ainsi qu'à une veille européenne sur les pratiques discriminatoires menées par les autorités. Il apparaît enfin essentiel de former les professionnels de terrain - *police, travailleurs sociaux, administrations* - à une approche fondée sur les droits humains et la dignité. **La pauvreté n'est pas un choix, encore moins une faute : elle appelle protection, pas répression.**

## **PRIORITÉ 12 : PROTÉGER ET SOUTENIR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ENGAGÉES CONTRE LA PAUVRETÉ**

Les associations jouent un rôle clé dans la lutte contre la pauvreté : elles accompagnent, informent, défendent, innovent. Pourtant, elles font face à des **pressions politiques croissantes et à une fragilité financière chronique**, alors même que les besoins explosent. Une **reconnaissance juridique et politique claire des ONG sociales comme partenaires à part entière de la stratégie** apparaît plus que nécessaire. Le corollaire est la mise en place de mécanismes de financement stables, accessibles et transparents, ainsi que des espaces de concertation garantis à chaque niveau de gouvernance.



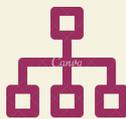
## **FINANCER L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ**

EAPN alerte sur la contradiction structurelle entre les objectifs sociaux affichés par l'Union européenne et les règles budgétaires qui continuent de contraindre l'investissement public dans les services essentiels. En privilégiant la réduction des déficits sur les droits sociaux, le Semestre européen et le Pacte de stabilité fragilisent les politiques de lutte contre la pauvreté et freinent toute transformation structurelle.

Alors que les dépenses militaires sont désormais partiellement exclues du calcul du déficit, EAPN propose d'inscrire une véritable **"règle d'or sociale" dans les traités européens : exclure les investissements sociaux et écologiques du ratio déficit/PIB**, sans exception. La transition vers un modèle social durable **exige des marges de manœuvre budgétaires à la hauteur des besoins.**

EAPN appelle aussi à une **réforme en profondeur du Semestre européen**, pour en faire un instrument de cohésion sociale centré sur la réduction des inégalités, et réellement ouvert à la participation de la société civile et des personnes concernées.

Enfin, dans la perspective du futur cadre financier pluriannuel post-2027, EAPN insiste : l'éradication de la pauvreté ne peut rester un objectif symbolique. Elle **doit se traduire dans l'architecture budgétaire de l'Union, à travers une protection des dépenses sociales face aux logiques de sécurisation et de compétitivité.**



## GOVERNANCE MULTISCALEAIRE ET ANCRAGE LOCAL

Si une dynamique européenne est indispensable, elle doit s'accompagner d'un cadre de gouvernance à plusieurs niveaux, engageant pleinement les États et les territoires. Autrement dit, **l'éradication de la pauvreté ne pourra se faire sans des stratégies nationales et locales solides, articulées à la future stratégie européenne.**

L'expérience d'EAPN montre que des plans pluriannuels, dotés d'objectifs clairs, de financements dédiés et construits avec les personnes concernées, permettent des avancées concrètes. Pourtant, à ce jour, aucun cadre européen n'impose aux États membres d'adopter de telles stratégies, ni ne fixe de standards minimaux pour leur élaboration. D'autres politiques européennes – *comme la Garantie pour l'enfance ou la lutte contre le racisme* – montrent qu'**un cadrage européen ambitieux est possible, avec plans d'action obligatoires, suivi, et implication de la société civile.** Il est urgent d'en faire autant pour l'enjeu de la lutte contre la pauvreté.

La future stratégie européenne doit donc non seulement poser des objectifs communs, mais aussi inciter chaque État membre à adopter une stratégie nationale cohérente, alignée sur les ODD, en lien avec les fonds européens, et construite de façon participative. C'est à cette condition que l'action européenne pourra réellement transformer les politiques nationales et locales, et faire reculer durablement la pauvreté.



## INCLUSION DES PAYS CANDIDATS À L'UE

Les pays candidats à l'UE affichent des taux de pauvreté préoccupants, souvent au-dessus de la moyenne européenne. La Stratégie européenne de lutte contre la pauvreté doit les inclure pleinement, en s'inscrivant comme un **outil structurant du processus d'adhésion.** C'est une occasion unique de **faire de l'élargissement un moteur de convergence sociale durable.**

**Remerciements :** Ce *position paper* a été rédigé par Jessica Machacova (chargée de mission senior Plaidoyer et Politiques), et éditée par Kahina Rabahi (coordinatrice Plaidoyer et Politiques) ainsi que Juliana Wahlgren (directrice), avec l'appui d'expertise de Sérgio Aires.

Elle s'appuie sur des recherches documentaires et sur un atelier de travail tenu dans le cadre du Groupe sur les stratégies d'inclusion de l'UE de l'EAPN, le vendredi 29 novembre 2024.

Le projet a fait l'objet de trois cycles de relecture entre le mardi 17 décembre 2024 et le vendredi 28 février 2025.

Des retours ont été reçus de la part de : EAPN France, EAPN Allemagne, EAPN Irlande, EAPN Lituanie, EAPN Pays-Bas, EAPN Macédoine du Nord, EAPN Portugal, EAPN Espagne, ATD Quart Monde, PICUM et FEANTSA.



Funded by  
the European Union



Robert Bosch  
Stiftung